

Le trésor de Saint-Martial de Limoges au treizième siècle.

Henri Duplès-Agier

Duplès-Agier Henri, . Le trésor de Saint-Martial de Limoges au treizième siècle.. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1855, tome 16. pp. 28-35.

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

T. 0028

LE TRÉSOR

DE

SAINT-MARTIAL DE LIMOGES

AU XIII^e SIÈCLE.



On a compris de nos jours quels services les anciens catalogues d'objets d'art peuvent rendre à l'archéologue, et quelle lumière ces documents répandent sur l'histoire des mœurs et des usages de l'époque à laquelle ils se rapportent. D'importantes publications ont déjà été faites sur ce sujet, et de grands travaux sont actuellement en cours d'exécution. Aussi avons-nous pensé qu'il ne serait pas inutile de publier un texte inédit de ce genre, qui se rattache à l'histoire d'une des plus anciennes et des plus célèbres abbayes de la France. C'est l'inventaire, composé dans la première moitié du treizième siècle, des ornements et des bijoux qui étaient conservés dans le trésor de Saint-Martial de Limoges.

Cet inventaire, connu seulement par les quelques extraits qu'en ont donnés les Bénédictins continuateurs du Glossaire de du Cange¹, paraît pour la première fois en entier dans ce recueil. Nous l'avons tiré du n° 1139 des mss. latins de la Bibliothèque impériale, dont il occupe les feuillets 28 et 29. Les Bénédictins en ont fixé la rédaction à l'année 1227 ; nous ne saurions dire à l'aide de quels documents ils sont parvenus à déterminer cette date d'une manière aussi précise, mais nous n'en contesterons pas l'exactitude, et nous l'adopterons sur la foi de ces savants religieux. Nous n'avons pour l'établir avec certitude que le nom de l'abbé Raimond Gaucelm, élu en 1225 et mort en 1245. Si nous avons pu constater avec exactitude à quelle époque Matthieu d'Uzerche est entré en fonctions comme trésorier du monastère, ou seulement découvrir l'année de sa mort, la connaissance de l'un ou de l'autre de ces faits aurait résolu la question. En l'absence

1. Aux mots *Cortibaldus*, *Cutella*, *Diasprus*, *Estamineta*, *Molle ferreum*, *Textum* et *Vinatgeriæ*.

de ces renseignements nécessaires, nous nous arrêterons à la date proposée par les Bénédictins, parce que nous ne doutons pas que leurs calculs ne soient fondés sur des documents peut-être aujourd'hui perdus, ou qu'il ne nous a pas été donné de consulter.

HEC EST SUMMA ORNAMENTORUM TESAURARIE, QUAM TEMPORE RAIMUNDI ABBATIS ¹, MATTHEUS DE USERCHIA ² CUSTODIENDAM ACCEPIT.

xlvi casulas; xxx^{ta} festales de cerico ³ et xv feriales.

Centum et iiij^{or} cappas ⁴.

Tresdecim dalmaticas.

Novem cortibaus ⁵ festals et xviiij^{to} feriales.

Vestimenta ⁶ de cerico iiij^{or} decim.

Vestimenta parata ⁷ lxx. Vestimenta plana centum e xliij.

Unum vestimentum paratum de estaminea ⁸.

Colares ⁹ xix.

Tres stolas cum pernis ¹⁰.

Sex stolas de aurifrigio ¹¹ cum suis manipulis.

1. C'est l'abbé Raimond Gaucelm, qui fut élu le 6 juillet 1225, et qui mourut le 5 septembre 1245. Voy. D. Bouq., t. XVIII, p. 237, et *Gall. Christ.*, t. II, col. 562.

2. Un des obituaires de Saint-Martial nous fait connaître quelques particularités sur le compte de ce Mathieu d'Uzerche : « Nonas (febr.), ob. Matheus d'Usercha, monachus sancti Marcialis, qui fecit ibi cappam et casulam deauratam de samiz rubeo, et quatuor vestimenta et unum prosarium. » Bibl. imp., n° 5245 mss. lat., fol. 138 v°.

3. Pour *serico*, de soie.

4. Une note écrite de la main de Bernard Itier en 1216, nous apprend qu'à cette époque le monastère ne possédait pas moins de cent six chapes. Bibl. imp., n° 1338 mss. lat., fol. 260 v°.

5. Ce mot désigne une espèce de tunique que portaient les diacres et les autres ministres inférieurs du culte. V. Raynouard, *Glossaire de la langue romane*.

6. Un vêtement complet se composait d'une chasuble, d'une aube, d'une étole et d'un manipule. Voy. *Mélanges historiques* publ. par Champollion, t. I, p. 627.

7. Parés, par opposition à *plana*, unis.

8. Étoffe très-légère. Il y en avait en lainé et en soie. Voy. D. d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 374.

9. Collets de soie brodés d'or, quelquefois ornés de perles, de pierres précieuses et de plaques d'émaux, qui étaient au moyen âge l'accessoire ordinaire de l'amict. Ils retombaient comme les collets de nos habits modernes. V. le glossaire de M. de Laborde, placé à la suite de sa *Descr. des émaux du Musée du Louvre*.

10. Pour *perlis*.

11. D'orfroi, c'est-à-dire bordés d'un galon ou d'une frange d'or ou d'argent.

vii^{tem} manipulos cum pernis.

Tres balteos ¹ cum pernis.

Tria paria candelabrorum argenteorum.

Duo turibula argentea ².

Tria texta aurea ³. Quatuor texta argentea. Duo libri evangeliorum argenteorum.

Vita sancti Marcialis ⁴ cum argento.

Quatuor philacteria ⁵ : duo sunt aurea cum ligno crucis ; unum servatur in tabulis argenteis ⁶ ; et duo sunt argentea ; unum ad signandum ⁷ populum ⁸ et aliud cum oleo sancte Catherine ⁹.

1. C'est le baudrier, la ceinture, une des pièces de l'habillement sacerdotal. Il est ainsi décrit par Guillaume Durand (*Rational. divin. offic.*) : « Baltheus .i. zona vel cingulum latius quasi digitis quatuor sic reticulatus ut quasi pellis vipera videretur, contextum de bisso, cocco, purpura et jacinte. »

2. Une note écrite de la main de Bernard Itier en 1216 porte que le nombre des encensoirs de Saint-Martial s'élevait à quatre, deux de plus que dans notre inventaire. Bibl. imp., n° 1338 mss. lat., fol. 260 v°.

3. Il s'agit ici du livre des évangiles, peut-être seulement de la couverture ou de l'étui enrichi d'or et de pierres précieuses qui le renfermait. V. du Cange.

4. Le catalogue de la bibliothèque de Saint-Martial, rédigé au treizième siècle par Bernard Itier ou par un de ses successeurs, nous apprend que le monastère possédait cinq manuscrits de la vie de son illustre patron. — Bernard Itier, dans une note, signale le moine Adémar comme ayant fait écrire une vie de saint Martial en lettres d'or : « Anno gratie m°. xxx̄ mii, obiit Ademarum monachus qui jussit fieri vitam sancti Marcialis cum litteris aureis et in Jerusalem migravit ad Christum. » Ms. n° 1338, fol. 36 r°.

5. C'étaient, suivant Guillaume Durand (*Ration. divin. offic.*), des vases d'or, d'argent, de cristal ou d'ivoire, destinés à recevoir les cendres ou les reliques des saints.

6. Tabernacles à deux battants en forme de diptyques, dans lesquels on plaçait les reliques des saints. On trouve dans l'inventaire de la Sainte-Chapelle la mention d'une table d'argent doré « qui se clost et ferme à deux clamydes ou guischez, dedans laquelle il y a plusieurs et diverses reliques ; » notre texte désigne sans doute quelque chose de semblable. Voy. du Cange, au mot *Tabula*.

7. Pour donner la bénédiction, « signatio, benedictio quæ fit signo crucis, » dit du Cange.

8. Le ms. porte *propulum*, faute évidente du copiste.

9. Une lettre de Roger, abbé de la Trinité du Mont, à Rouen, fait connaître quelle était cette huile de sainte Catherine. Sous la date du 24 août 1197, il annonce aux prêtres de l'église Notre-Dame, près la cour de Valenciennes, l'envoi d'une portion : « de illo oleo precioso quod sine humani ingenii artificio et absque alterius olei naturalis mixtura, sed per divine virtutis et pietatis voluntatem, defluit a tribus parvis ossibus sanctissimi corporis beatissime virginis Katherine, que habemus in ecclesia nostra. » Bibl. impér., *Chartes et diplômes*, 98, 25. Citons en-

Tres calices ¹ in quibus cantatur ².

Tres parvos calices ad offerendam faciendam ³.

Concha ⁴ argentea cum talpa ⁵.

Major cutella et minor argentæ.

Unum colear magnum argenti ⁶.

Vas argenteum cum quo ostie in refectorio portantur, quod
W^{us} La Concha ⁷ donavit.

core un passage de Boethius (*Scotorum historia*, éd. sans date de Jod. Badius Ascensius, fol. xi) : « Ab hoc oppido (Edimburgum) plus minus duobus passuum millibus, fons cui olei guttæ innatant scaturit, ea vi ut, si nihil inde collegeris, nihilo plus confluat; quantumvis autem abstuleris, nihilo plus remaneat. Natum esse aiunt effuso illic oleo Divæ Catharinæ quod ad Divam Margaritam ex Monte Sinai adferebatur. Fidem rei faciunt, fonti nomen divæ Catharinæ inditum, atque in ejusdem honorem sacellum, juxta divæ Margaritæ jussu edificatum. Valet hoc oleum contra varias cutis scabrities. »

Nous ajouterons ici la note des reliques contenues dans une châsse du monastère de Saint-Martial : « Reliquias eas habet capsula argentea a sinistro latere altari senioris posita : sanctorum Mari et Leodegarii, sancta Sussanna, de terra quam Dominus calcavit, sancti Pauli apostoli et sancti Martini episcopi, s. Briccii episcopi et s. Menne martyris, sancti Eusebii martyris et s. Pastoris, sancti Petri apostoli et s. Mariæ, s. Albini et s. Sulpicii et s. Susanna, s. Eparchii. » Bibl. imp., n° 1785 mss. lat., fol. 2 r°.

1. D'après une note rédigée par Bernard Itier en 1216, le monastère de Saint-Martial possédait alors quatorze calices d'argent. Ms. lat. 1338, fol. 260 v°.

2. Qui servent à la célébration des saints mystères; c'est dans ce sens qu'on dit chanter la messe. Voy. du Cange, au mot *Cantare*.

3. Ces calices servaient sans doute à recueillir les dons en nature offerts pour la célébration du saint sacrifice.

4. Un bassin, une conque.

5. Couverture, « a Vasconio *tapo* vel *talpo*, operire, » dit du Cange au mot *Talpa*, qui cite notre texte à l'appui de cette interprétation.

6. Serait-ce la grande cuiller dont les Grecs se servent pour distribuer l'eucharistie? Voy. le glossaire de M. de Laborde.

7. Voici les détails que nous avons pu recueillir sur ce religieux : Il figure comme *operarius* sur une liste des moines de Saint-Martial dressée vers l'an 1209 (ms. lat. n° 1993, fol. 119 r°). Bernard Itier le place au nombre des prédicateurs qu'il a entendus, dans une note rédigée en 1210 (ms. n° 1338, fol. 230 r°). Il devint sacristain en 1216 (D. Bouq., t. XVIII, p. 234 E). Il était grand sacristain en 1218 (ms. lat. n° 3237, fol. 101 v°). Il exerçait encore les mêmes fonctions en 1223, à la Pentecôte (ms. n° 2400, fol. 1 et 2). Il fut, le 6 juillet 1225, un des électeurs de l'abbé Raimond Gaucelm (D. Bouq., t. XVIII, p. 237 C). Il figure encore à divers titres dans les mss. 1121, fol. 247 v°; 2262, fol. 166 v°; 5137, fol. 147 v°, et 5321, fol. 14 v°. Enfin le ms. lat. n° 1139 contient (fol. 1 r°, 9 v°, 30 et 31 r°) la mention des dons qu'il fit au monastère, avec un état sommaire des travaux exécutés par ses soins, et un compte des fonds qu'il avait dépensés. L'obituaire de Saint-Martial (n° 5243, fol. 112 r°) fixe sa mort au vi des ides de juin.

Urceum argenteum et aspersorium ¹.

Duo parva coclearia ² de argento ³.

III^{or} cornua ⁴ de ebore; quedam sunt cum argento.

Duo candelabra deaurata que W^{ns} La Concha fecit.

LXVI pallia ⁵ et tria pallia que singulis diebus festivis ponuntur ante majus altare.

Due aranæ de cerico ⁶.

v^{que} bans Gaifiers ⁷.

1. Un vase propre à recevoir l'eau bénite, avec son goupillon.

2. Sur les usages de ces cuillers d'église, voy. le glossaire de M. de Laborde.

3. Outre cette argenterie destinée spécialement aux usages sacrés, le monastère de Saint-Martial possédait une fort belle argenterie de table; c'est ce que prouve le document qui va suivre: « Anno Incarnati Verbi m^o. cc^o. xxii^{do}., dominica quadragesime qua cantatur *Letare Jerusalem*, computata fuerunt coclearia argentea conventus in capitulo sancti Martialis, Johanne de Faurias reffectuario manente, et fuit summa cocleariorum centum quinque (ce dernier mot est effacé), exceptis decem quæ in debito remanebant. Ponderus argenti fuit undecim marcharum et dimidia, et quarta pars uncie. » (Ms. lat. 1139, fol. 228 v^o et 28 r^o.)

4. Qu'était-ce que ces cornets d'ivoire dont on trouve souvent la mention dans les inventaires anciens, notamment dans celui de la Sainte-Chapelle, au n^o 94: « Deux grands cornetz d'ivoire antiens, etc.? » (*Revue archéolog.*, ann. 1848.) C'est ce que nous ne pouvons dire d'une manière précise; on sait que le mot *cornu* désigne également un cornet pour mettre l'encre, un cor ou oliphant, ou simplement un vase en forme de corne. Voy. du Cange au mot *Cornu*.

5. C'est ce qu'on appelait, au treizième siècle, parement d'autel (voy. dans la *Rev. archéol.*, année 1848, l'inventaire de la Sainte-Chapelle, art. 157 et suiv.), frontal à parer autel (*Mélanges historiques*, par Champollion, t. I, p. 427), et aussi touaille (voy. du Cange, au mot *Pallium*).

6. Nous n'essayerons pas d'expliquer ce mot, qui semble réveiller l'idée d'un tissu excessivement délié. Voy. du Cange au mot *Aranea*, et Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, t. II, p. 207.

7. Notre ms. n'autorise pas la leçon *gans Gaifier*, qui a été adoptée par les continuateurs de du Cange. Peut-être s'agit-il de ces « vexilla quinque preciosa quæ appellantur banum Gulferii de Turribus * » signalés par Geoffroi de Vigeois, qui rapporte l'usage où étaient les moines de Saint-Martial de les porter dans leurs processions le jour des Rameaux (Labbe, *Nova Bibl. manuscr. libr.*, tom. II, pag. 312). Cependant il ne faut pas oublier qu'au dire d'Adhémar de Chabannais (Labbe, *Nov. Bibl. manuscr. libr.*), Pépin offrit à Saint-Martial la bannière d'or qu'il avait enlevée à Waïffre dans le combat. D'un autre côté, on lit dans la Chronique de Saint-Denis, sous l'année 726, que le roi de France prit « les aournemens d'or et de pierres précieuses que Waïffre mettoit en ses bras aus festes sollempnex, que on apele encore les

* Il résulte d'une note écrite de la main de Bernard Itier que ce Gulferius mourut en 1210: « Hanc prefationem scripsit Bernardus Iterii hujus loci armarius vii^{mo} anno quo factus fuit ipse armarius in festo apostolorum Symonis et Jude, anno gratie m^o. cc^o. decimo, Gulferio de Turribus defuncto et tumulato a Alasac. » Ms. lat. n^o 2455, fol. 1 r^o.

Due vinatgerie de argento ¹.

Duo texti deaurati, qui fuerunt P. abbati ².

Tria scrinia; duo reliquit Aimericus Arelli ³.

Molle ferreum cum quo fiunt ostie ⁴.

Duo pecten es eburnei ⁵ cum quibus dominus abbas et ebdomadarius se pectunt.

Mitra W^{mi} episcopi ⁶.

Tria auricularia et unum auriculare novum quod fecit W^{ns} La Concha.

vous Gaifier *; » le chroniqueur ajoute qu'ils furent suspendus comme trophées dans l'église de Saint-Denis, et qu'on les voyait encore de son temps derrière le maître-autel (D. Bouq., t. V, p. 223 E). Nous ne croyons pas que notre texte désigne de riches bracelets de ce genre, et il est difficile d'attacher au mot *ban* un autre sens que celui de bannière, d'étendard. Il est probable que les infortunes de Waïffre, et la guerre d'extermination qu'il avait eu à soutenir contre l'usurpateur, avaient laissé en Aquitaine des souvenirs qui, sous l'influence des idées superstitieuses du moyen âge, s'étaient transformés en une espèce de culte religieux. C'est ce qui expliquerait comment, au treizième siècle, on faisait des bannières auxquelles on donnait le nom de ce prince malheureux. Du Cange, au mot *Gaiferus*, cite un texte qui viendrait à l'appui de cette induction; il est tiré d'un fragment d'obituaire (ms. lat. 5239, fol. 3): « VIII Kal. junii (ob.) Dutrannus. Iste jussit fieri bannum qui vocatur Gaiferus, etc. »

1. Les burettes qui contiennent le vin pour le sacrifice de la messe. V. du Cange, au mot *Vinageriæ*, qui cite ce passage de notre inventaire.

2. Peut-être s'agit-il de l'abbé Pierre du Barri, qui est cité comme ayant fait deux petits textes d'argent. Ce personnage, d'abord abbé de Saint-Augustin, gouverna le monastère de Saint-Martial depuis 1161 jusqu'en 1174 (v. le ms. lat. 1338, fol. 161 r°, 174 r°, et 252 r°).

3. C'est lui qui est mentionné comme trésorier (*thesaurarius*) en l'année 1218 (ms. lat. n° 3237, fol. 101 v°); il figure encore en cette qualité en 1223, à la Pentecôte (ms. 2400, fol. 1 et 2). L'obituaire de Saint-Martial (n° 5243, fol. 127 r°) fixe sa mort au VI des ides de décembre.

4. Un moule de fer à fabriquer les hosties.

5. C'était alors l'usage que les prêtres donnassent quelques soins à leur chevelure avant de se présenter à l'autel pour y célébrer les saints mystères. Voy. du Cange, au mot *Pecten*. Guillaume Durand atteste aussi cet usage.

6. C'est peut-être la mitre d'un évêque de Limoges, Guillaume d'Uriel (1098-1100), que B. Itier mentionne dans sa liste des évêques du diocèse: « Willelmus prior hujus cenobii » (fol. 237 r° du ms. 1338).

* M. Paulin Paris, d'accord avec les mss. des grandes chroniques signalés par l'abbé Lebeuf comme les plus anciens, a adopté dans son édition la leçon « bons Gaiffier, » qui est celle du ms. de la bibliothèque Sainte-Geneviève coté 1324 (n° rouge), fol. 106 r°, col. 2. Un autre ms. de la même bibliothèque coté 1328 (n° rouge), porte « les bons bras Gaiffier; » un ms. de la bibliothèque Mazarine, qui paraît être du quatorzième siècle, et coté H. 522, porte « brasselez Gaiffier; » une édition gothique de l'an 1476: « bons Gaiffiers; » d'autres, postérieures à cette date: « gans Gaiffiers. »

Navicula argenti ¹ in qua ponitur incensum.

Octo baculi processionales : duo sunt argentei.

Tres baculi pastorales : duo sunt eburnei.

Duo candelabra deaurata de letonio Espanol ².

x^{ccm} intersigna ³ minora et xj^{mm} intersignum crismatis.

v^{que} cortine magne : due ponuntur in xl^{ma} ante crucifixum sancti salvatoris ; tercia super majus altare ; quarta ante crucifixum sancte crucis ; v^{ta} ponitur ante ostium cori ; altera ponitur. videlicet vj^{ta}, singulis noctibus super majus altare.

Cutella argenti ⁴ in qua dominicis diebus sal ponitur et alia multa sunt ibi ⁵.

ORNAMENTA SEPULCRI S. MARCIALIS.

Sex casule festales : una pulera que fuit capellano sancti Micaelis ⁶ ; altera est quam rex Anglie ⁷ dedit ; tercia est de samiz ⁸ , quam G. Trobat ⁹ fecit ; quarta est rubea cum

1. Une navette. C'est le vase destiné à contenir les grains d'encens. On lit dans l'inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle, n° 115 : « Une petite nef à mettre encens. »

2. Sur le métal d'Espagne, voy. Vie de Gauzlin, publiée par M. Delisle dans les *Mém. de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. II, p. 267 et 269.

3. « Signum, insigne, gall. enseigne, bannière, » dit du Cange au mot *Intersignum*.

4. L'écuelle dans laquelle on met le sel le dimanche, pour la bénédiction de l'eau. Cet article est rapporté dans du Cange, au mot *Cutella*.

5. Ici se trouve dans le manuscrit un blanc d'environ trois lignes.

6. C'est à Pierre de Verteuil, bibliothécaire de Saint-Martial, qu'on devait la construction de la chapelle de Saint-Michel ; il mourut en 1211. Voy. D. Bouq., t. XVIII, p. 229 B.

7. Peut-être Henri III, roi d'Angleterre, qui est mentionné dans la chronique de B. Itier comme l'auteur de plusieurs dons d'objets précieux offerts à l'abbaye de Saint-Martial. D. Bouq., t. XVIII, p. 224 D.

8. Étoffe de soie se rapprochant beaucoup du satin.

9. Il était, en 1218, chevecier du sépulcre (*capicerius de sepulcro*), ms. lat. 3237. Une note de B. Itier nous apprend qu'il l'était encore en 1223, à la Pentecôte (ms. n° 2400, fol. 1 et 2). Il est question de lui dans le ms. lat. 1139, fol. 25 et 28 r°, et dans le ms. 1785, fol. 1 v°, à la date de 1221. Peut-être est-ce lui que la chronique de B. Itier désigne comme prévôt de chambre en 1214 ; la variante *W. Prova vel Proua*, qui indique l'incertitude du rédacteur, semblerait autoriser cette hypothèse (voy. D. Bouq., t. XVIII, p. 232 D). Enfin il figure à divers titres dans les mss. 1338, fol. 227 v° ; 1121, fol. 247 v° ; 1993, fol. 119 v° ; 1785, fol. 2 v° ; 2770, fol. 178 v°.

scuto ¹; due sunt albe de diaspro ². — Alie due sunt de purpura septimanales.

V^{que} cappe : una est alba ; altera rubea , quam G. Trobat fecit ; tres sunt septimanales.

De vestimentis usque ad xxv^{que}, et plura alia ornamenta tam argentea quam aurea.

1. Peut-être un écusson ; à moins qu'il ne faille lire *scuta* , mot qui , suivant du Cange, désigne une espèce de vêtement ecclésiastique.

2. Sur le diapre, voy. Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, t. I, p. 236 et suiv.

H. DUPLÈS-AGIER.